

Télétransmis au contrôle de légalité

01 MARS 2017

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2017

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept, à quinze heures cinq, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt-et-un décembre deux mille seize.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Philippe LECOQ ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne BESNIER ; Madame Michèle BONTHOUX ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Aïx TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, culture et sport du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Martine RICO, représentante du CESER.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 22 (dont huit pouvoirs)

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération 02-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Précédemment, la composition de la commission d'appel d'offres était déterminée par l'article 22 6° du code des marchés publics, soit le représentant de la collectivité, président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant, désignés par celui-ci. De fait, la commission d'appel d'offres de Ciclic se composait de trois personnes : le directeur général, président, ainsi que deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil d'administration en son sein.

A l'occasion du conseil d'administration du 19 février 2016, il a été procédé au renouvellement de la commission d'appel d'offres de l'agence.

Ont alors été désignées membres de la commission d'appel d'offres :

- Madame Agnès Sinsoulier-Bigot, titulaire et Madame Michèle Bonthoux, suppléante ;
- Madame Josette Philippe, titulaire et Madame Christine Fauquet, suppléante.

Depuis le 1^{er} avril 2016, soit la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), la composition de la commission d'appel d'offres est fixée par l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, relatif à la commission d'ouverture des plis en délégation de service public, par renvoi de l'article L.1414-2 du même code.

Désormais, pour tout établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de son représentant, le directeur général qui préside, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

.../...

Les services de l'agence assurent le secrétariat de la commission.

Considérant la modification de la composition du conseil d'administration, il doit être procédé à l'élection des membres du conseil d'administration siégeant au sein de la commission d'appel d'offres.

Sur le plan de l'organisation, il est demandé aux membres du conseil de se déclarer candidat.

Cinq candidatures sont annoncées :

- Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, titulaire, et Madame Michèle BONTHOUX, suppléante ;
- Madame Josette PHILIPPE, titulaire, et Madame Christine FAUQUET, suppléante ;
- Monsieur Pascal USSEGLIO, titulaire, et Madame Anne BESNIER, suppléante ;
- Monsieur Charles FOURNIER, titulaire, et Madame Alix TERY-VERBE, suppléante ;
- Monsieur Michel COSNIER, titulaire, et Monsieur Claude CADET, suppléant.

Suite à l'accord de l'ensemble des membres présents, il est procédé à un vote d'ensemble.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- de nommer membres de la commission d'appel d'offres de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique :

- Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, titulaire, et Madame Michèle BONTHOUX, suppléante ;
- Madame Josette PHILIPPE, titulaire, et Madame Christine FAUQUET, suppléante ;
- Monsieur Pascal USSEGLIO, titulaire, et Madame Anne BESNIER, suppléante ;
- Monsieur Charles FOURNIER, titulaire, et Madame Alix TERY-VERBE, suppléante ;
- Monsieur Michel COSNIER, titulaire, et Monsieur Claude CADET, suppléant.

Votants : 22

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT



